



Séance du jeudi 28 mai 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	2

Date de convocation : 21 mai 2026

Le vingt-huit mai deux mil vingt-six, à vingt heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Dominique MANCEAU, Maire

Étaient présents : Dominique MANCEAU, Aurélien HERRISSON, Michele HAMET, Loïc GUILLOT, Lucie ROIG, Valérie ROIG, Alain RESPLANDY-BERNARD, Julie GUILLARD, Rémi FRESNEAU, Chloé MAINO-SIMON, Mireille SCHMIDT, Yannick FERRE

Absents excusés : Laurent MALEVAL, Mathieu RENARD, Frederi EDDI

Pouvoirs : Laurent MALEVAL donne pouvoir à Michèle HAMET, Mathieu RENARD donne pouvoir à Aurélien HERRISSON

Modalités de vote : Scrutin ordinaire

M. Aurélien HERRISSON, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit la fonction de secrétaire de séance.

Délibération n°20260528_D0010

Objet : Tarifs 2026 - Assainissement

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Locales ;

Considérant qu'il est nécessaire de définir les tarifs assainissement 2026 liés à l'abonnement, la consommation, au raccordement et d'ajouter un tarif pour le contrôle de conformité de branchement d'assainissement collectif effectué par les agents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'établir les tarifs suivants pour l'année 2026 :

Assainissement :

- Part fixe annuelle (abonnement) : 104.23€ HT
- Part proportionnelle (consommation) : 1.73€ HT par m3 consommé
- Raccordement : 684.94 HT soit 824.33 TTC
- Contrôle des branchements : 83.33 € HT soit 100.00 € TTC

CONTRE	0	ABSTENTION	0	POUR	14
--------	---	------------	---	------	----

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Pour Extrait Certifié Conforme

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le **29/05/2026**

Publication par voie électronique le **29/05/2026**

Le Maire,
Dominique MANCEAU

Le secrétaire de séance,
Aurélien HERRISSON

